

L'An deux mille vingt-trois, le trente-et-un du mois de mai à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le mercredi 24 mai 2023.

Etaient présents : GIRARD Serge, Président, DUBOCAGE Kévin, 2^{ème} Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4^{ème} Vice-Présidente, NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président, VANDERMEERSCH Aldric, 8^{ème} Vice-Président, ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau, SOLINAS Christian, 2^{ème} membre du bureau, PAUMELLE René, 3^{ème} membre du bureau

Excusés : CARLIERE Frédéric, 1^{er} Vice-Président, MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président, FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président, BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente, JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président, VANIER Pascaline, 4^{ème} membre du bureau

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	8
Quorum	8
Nombre de votants	8

Délibération n° B007/2023

OBJET : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT À LANCER ET SIGNER LE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CHÂTEAU D'EAU D'ANGERVILLE BAILLEUL AINSI QU'À SOLLICITER LES SUBVENTIONS SUBSÉQUENTES

OBJET : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT À LANCER ET SIGNER LE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CHÂTEAU D'EAU D'ANGERVILLE BAILLEUL AINSI QU'À SOLLICITER LES SUBVENTIONS SUBSÉQUENTES

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Campagne de Caux,

Considérant que la phase 1 du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable conclue que l'état structurel du château d'eau d'Angerville Bailleul ne permet de répondre ni aux nécessités d'exploitation ni aux conditions sanitaires inhérentes au stockage d'eau potable et qu'il est nécessaire d'entamer en urgence des travaux de réhabilitation.

Il est nécessaire pour la réalisation de ces travaux de lancer un Marché de maîtrise d'œuvre à Procédure Simplifiée. Le montant estimé du marché est de : 40 000 € TTC.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer le marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation du château d'eau d'Angerville Bailleul,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à retenir l'offre le candidat le mieux-disant et à signer le marché correspondant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre et signer tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **D'IMPUTER** les dépenses et recettes correspondantes au budget Eau potable.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

